

Le premier deux-roues classé monument historique

DOMAZAN La draisienne de 1820 se trouve au musée du vélo et de la moto

En 1820, lorsque le baron allemand Karl Drais Von Sauerbronn créa la "machine à marcher", qui allait devenir l'ancêtre du vélo, il ne pouvait imaginer que près de deux siècles plus tard, son invention baptisée la draisienne reçoive les honneurs des monuments historiques. Et pourtant, le musée du vélo et de la moto de Domazan abrite désormais le seul deux-roues au monde classé monument historique: une draisienne de 1820 précieusement exposée dans une vitrine. Un aboutissement pour Claude Reynaud, fondateur et conservateur du musée. Une récompense aussi pour ce passionné, auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'histoire du vélo et de la moto.

La seule draisienne dont on connaît l'histoire

"Ce classement a été possible grâce à l'investissement de M^{mes} Reynaud (homonyme du propriétaire des lieux) et Chimier, conservatrices en chef des monuments historiques du Gard, et de M. Hugues, conservateur en chef des monuments historiques du Languedoc Roussillon, qui ont eu à cœur de présenter le dossier devant une commission régionale avant qu'il ne soit validé par le ministère de la Culture", explique, reconnaissant, Claude Reynaud qui espère recevoir très bientôt le document officialisant ce classement. "Si cette draisienne a été classée monument historique, c'est bien sûr pour sa rareté car il ne reste en France plus qu'une dizaine de ces machines à marcher (dont 6 sont exposées au musée de Domazan). Mais aussi car c'est la seule draisienne dont on connaît l'histoire", explique le conservateur du musée. Une histoire qui remonte à 1820. A l'époque, les utilisateurs de draisienne passaient pour des farfelus et c'est sans doute cela qui a incité Urbain Alexandre, compagnon du Tour de France, originaire d'On-



Claude Reynaud, le propriétaire du Château de Bosc et conservateur du musée du vélo et de la moto de Domazan, présente la draisienne désormais classée aux monuments historiques. / PHOTO JÉRÔME REY

zain dans le Loir-et-Cher, à concevoir une draisienne en guise de chef d'œuvre de fin de compagnonnage. Sa machine à marcher à la tête de cheval restera

plus de 170 ans accrochée par deux cordes dans le grenier familial. Jusqu'à ce que Claude Reynaud en fasse l'acquisition en 1994 lors d'une vente aux enchères.

DES PIÈCES UNIQUES

Du vélocipède de Montand plus grand Grand bi du monde

Si vous pensez que l'on doit à Léonard de Vinci l'invention de la bicyclette, indiscutablement un petit détour par le musée du vélo et de la moto s'impose et avec elle les explications fournies de son fondateur. Claude Reynaud en connaît un rayon sur l'histoire de la petite reine. De la draisienne au vélo de Bernard Hinault en passant par le vélocipède ou encore le "grand bi", le musée recèle de nombreux trésors. "Nous avons des exemplaires uniques qui retracent l'évolution du vélo de l'apparition de la chaîne à celle de la roue libre ou encore des suspensions", explique M. Reynaud. Comme ce vélocipède considéré comme le plus beau vélocipède du monde, créé pour un marquis en 1869 par les frères Olivier, originaires d'Avignon, et qui a appartenu à Yves Montand. Ou encore le plus grand "grand bi" (vélo avec une grande roue à l'avant et une petite à l'arrière) du monde qui a été présenté à l'exposition universelle de 1878 à Paris. S.D.

Aujourd'hui la belle draisienne - qui a déjà eu les honneurs d'un article de presse, c'était en 1897 - est exposée avec les objets qui appartenaient au compagnon: sa canne, sa médaille, son chapelet et ses rubans d'apparat qui ont été donnés à Claude Reynaud par le descendant d'Urbain Alexandre, Michel Blondel. Et le conservateur du musée qui espère que la reconnaissance faite à cette draisienne sera la première d'une longue lignée, souhaite que ce classement aux monuments historiques conduise à une "prise de conscience de l'intérêt que représente ce patrimoine au même titre qu'une statue romaine".

Stéphanie DUMAGEL

Musée du vélo et de la moto au Château de Bosc RN 100 à Domazan.
☎ 04 66 57 65 11 ou 04 66 57 04 27. Mail: chateaubosc@wanadoo.fr et site internet: www.chateaubosc.com
A noter que le site héberge également le musée des enfants.

APRÈS UN INCIDENT AVEC UN VISITEUR Deux masques retirés de l'expo Barcelò



Les deux masques de Barcelò qui recouvraient le visage des gisants ont été retirés après avoir été manipulés. / PHOTO PASCAL POCHARD

Gisèle Montesinos l'admet, elle ne connaît pas l'artiste espagnol Barcelò dont les œuvres sont actuellement exposées à la collection Lambert, au musée du petit Palais et au Palais des papes. C'est donc pour cet édifice, et exclusivement pour le visiter, qu'elle s'est rendue à Avignon vendredi après-midi. Cette parisienne fait d'ailleurs partie de l'association "les amis de Versailles" et milite contre ceux "qui tournent le patrimoine en dérision".

Alors lorsqu'elle a été témoin d'une altercation dans la chapelle papale, elle n'a pas manqué de s'en mêler. "Un homme a soulevé l'un des masques de Barcelò qui recouvrait un gisant et la gardienne est intervenue", explique Gisèle Montesinos qui a pris position pour ce visiteur, émue que l'on puisse les couvrir de la sorte et ainsi "faire un tel outrage dans ce haut lieu". Le ton est monté au point que la police municipale a été appelée pour intervenir. Gisèle Montesinos a, quant à elle, choisi de déposer une main courante au commissariat pour laisser une trace de l'incident. "Ce mariage entre deux œuvres, on ne s'y at-

tendait pas en province, mais cela se fait malheureusement de plus en plus couramment à Paris, explique-t-elle. Mais c'est choquant que l'on recouvre ainsi une œuvre initiale à caractère sacré puisqu'il s'agit d'une représentation des papes et que l'on empêche les visiteurs de voir leurs visages. Je veux que l'on sache que tout le monde n'est pas d'accord avec ça".

La directrice de la communication d'Avignon-Tourisme, Muriel Botella confirme l'incident en ajoutant néanmoins qu'il est "plus qu'anecdotique". "Effectivement, ce monsieur a considéré que c'était blasphématoire d'avoir des masques sur des gisants et en a pris un dans ses mains, la gardienne lui a immédiatement repris", explique Muriel Botella. Reste que deux masques ont été retirés de l'exposition, "par mesure de précaution parce qu'ils ont tous les deux été manipulés par deux personnes", précise Muriel Botella. Barcelò les examinera lorsqu'il viendra à Avignon. Mais a priori, ils n'ont pas été détériorés et aucune plainte n'a donc été déposée".

Florence ANTUNES

ORANGE ● Deux adolescents surpris en flagrant délit de cambriolage.

La maison était surveillée dans le cadre de l'opération "Tranquillité vacances" et c'est pourquoi la police nationale a pu être réactive face à cette intrusion. Samedi après-midi, dans le lotissement Le Grand Mail à Orange, un riverain a été alerté par des bruits suspects provenant de la villa voisine. Sachant que l'habitation était inoccupée, il a rapidement signalé aux forces de l'ordre que quelque chose d'anormal s'y déroulait. Et effectivement, à l'entrée du lotissement, les policiers ont appréhendé une jeune fille qui leur semblait faire le guet. Arrivés dans l'enceinte de la propriété, ils observent alors qu'une porte avait été fracturée. Dans l'habitation, ils ont surpris un garçon qui tentait de s'enfuir par la fenêtre, en vain. Interpellés, lui et sa compagne ont été menés au commissariat. Placés en garde à vue, les deux jeunes dont l'âge est estimé à 15 et 17 ans, et ne voulant pas dire où ils habitaient, ont ensuite été dirigés vers le centre pour l'enfance d'Avignon. Au bout d'un quart d'heure, ils se sont enfuis.

JUSTICE

La réunion familiale avait tourné au cauchemar

Six mois avec sursis pour avoir foncé dans la maison de son frère en voiture

Ce n'est pas Dr Jekyll et Mister Hyde, mais presque. Car l'homme qui s'est présenté à la barre du tribunal d'Avignon lundi a bien deux facettes. Lorsqu'il est sobre, Eddy, 39 ans, est décrit comme un "brave homme", un peu bourru certes, mais "bon père de famille". Et puis, lorsque, trop souvent, l'alcool prend le dessus, Eddy devient agressif, insultant, violent. Jusqu'à la folie, comme le 5 juillet dernier: la famille du prévenu est alors réunie à Cabrières d'Aigues, chez ses parents, pour une soirée qui se voulait conviviale. Mais vers 0h30, sa compagne veut rentrer. Lui non. Il l'insulte, la menace de mort, la traîne par les cheveux. Celle-ci se réfugie alors

chez le frère du prévenu qui habite une maison voisine. Un peu plus tard, au volant de la voiture de ses parents et largement imbibé, Eddy foncera dans la maison de son frère.

Le tribunal lui demande de s'expliquer: "Qu'avez-vous à dire?" lance la présidente. "Rien" répond Eddy, la voix rauque et la carrure imposante, "faut pas se mêler de mes histoires." On n'en saura pas plus. L'avocat de son frère parle dans sa plaidoirie d'une "addiction à l'alcool", de jalousie par rapport à la réussite professionnelle de son client et de "l'indispensable intervention de la justice dans ces relations familiales très tendues." Le procureur requiert 8 mois de prison avec sursis. Le tribunal prononcera une peine de 6 mois avec sursis avec obligation de soins et 4 mois de suspension de permis de conduire.

Romain FAUVEY

AVIGNON

La police freine les dérapages de certains mordus de voitures

Des contrôles ont été effectués deux samedis lors de rassemblements à Mistral 7.

La police nationale d'Avignon a eu connaissance du phénomène voilà plusieurs mois. Des mordus de voitures de tuning ont en effet pris l'habitude de se réunir le samedi soir sur le parking du centre commercial Mistral 7 à Avignon pour de nocturnes comparaisons de leurs différents équipements.

Rien de répréhensible a priori sauf que début juin, ces rassemblements auraient visiblement pris une toute autre tournure. "Nous avons eu le renseignement selon lequel le phénomène s'était amplifié qu'il y avait des courses et du public qui venait", indique Jean-Pierre Sola, directeur départemental de la sécurité publique. Certains amateurs de tuning se livreraient même à des burn out (une méthode qui consiste à faire crisser les pneus en émettant de la fumée) et à des courses sur les voies d'accès au centre commercial. "Nous avons voulu marquer notre présence pour que ces rassemblements ne se pérennisent pas et que ces personnes n'investissent pas le terrain", notait pour sa part le com-



C'est pour tempérer certains comportements dangereux, comme les burn out, que la police est intervenue. / PHOTO DR

missaire Toulouse en charge du service de la sécurité de proximité de la circonscription interdépartementale de la sécurité publique Vaucluse-Gard.

Une première opération de contrôle a donc été menée dans la nuit du 10 au 11 juillet avec des infractions en série constatées sur la route de Marseille. "73 personnes ont été flashées avec une vitesse de 138 km-heure pour l'excès le plus élevé", confirme le commissaire Toulouse. Dix-huit timbres amendes ont par ailleurs été distribués pour des équipements de

véhicules non conformes et trois détentions de produits stupéfiants ont été mises au jour. "La semaine suivante, aucun rassemblement n'a eu lieu", fait remarquer Jean-Pierre Sola. Mais la police, avec des renforts de CRS, a de nouveau occupé le terrain samedi dernier en positionnant un radar mobile, fatal pour 35 automobilistes, soit deux fois moins que lors du premier contrôle. "On n'a pas pour autant gagné la guerre", estime le commissaire Toulouse qui assure néanmoins que ces contrôles se sont déroulés dans une at-

mosphère "calme et bon enfant". "On a affaire à des jeunes passionnés" ajoute-t-il. "Il ne s'agit pas de fustiger une population qui apprécie les voitures mais de tempérer des comportements qui peuvent être dangereux", précise le directeur de la sécurité publique. Le Parquet est d'ailleurs prêt à poursuivre en cas de comportements qui menaceraient la vie d'autrui. Il s'agit là d'envoyer un message clair".

Si la police a conscience que de tels rassemblements peuvent très facilement s'organiser d'un point à un autre, elle assure qu'elle ne baissera pas la garde. "On va continuer ces opérations et se donner les moyens d'en faire encore", assure le commissaire Toulouse. Le tout s'inscrivant dans le dispositif de lutte contre l'insécurité routière afin que la tendance positive observée depuis le début de l'année ne s'inverse pas. "En zone police, nous avons comptabilisé 134 accidents cette année, contre 172 l'an dernier à la même époque", indique Jean-Pierre Sola. On enregistre 5 tués, contre 9 l'an dernier". Freiner certains dérapages, c'est ainsi tenter de continuer sur la bonne voie.

Florence ANTUNES